

Date de la convocation :
26/06/2024
Date d'affichage :
03/07/2024

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08
Conseillers présents : 07
Procurations : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE

Absents excusés : Christian VOEGELE (procuration à Jean-Georges KOLB)

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV des réunions du CM du 07 mai et du 20 juin 2024
2. Marché public de travaux : Micro-crèche – rectificatif lot 02 (menuiserie extérieure)
3. Chantier de la micro-crèche : Recours à l'emprunt et à la ligne de trésorerie
4. Remise sur la répartition du produit de la chasse (annule et remplace la délibération n°03 du 12 octobre 2023)
5. Adoption du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS)
6. Divers

01. Approbation du PV des réunions du CM du 07 mai et 20 juin 2024

Remarque : Il a été constaté une erreur de retranscription du montant dans l'attribution de marché - point unique du 20 juin 2024 - concernant le lot n°2 (menuiserie extérieure). Cette erreur sera corrigée par la délibération n°02 de ce jour.

Le procès-verbal de ces réunions ne suscitant plus aucune remarque, ils sont approuvés par les membres présents lors de chaque conseil.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

02. Marché public de travaux : Micro-crèche – rectificatif lot 02 (menuiserie extérieure)

Le conseil municipal,

VU le projet de transformation des anciens locaux scolaires en micro-crèche,

VU la délibération n°01 du 23 janvier 2024, relatif au plan de financement du projet de micro-crèche,

VU la réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) du 04 juin 2024, suite à l'ouverture des plis, et les demandes d'examen complémentaires des offres retenues pour les 6 lots,

VU la réunion de la CAO du 19 juin 2024, concernant l'analyse par le maître d'ouvrage des réponses aux demandes d'examen complémentaires concernant les 6 lots,

VU la délibération n°01 du 20 juin 2024, relatif à l'attribution du marché public pour la transformation des anciens locaux scolaires de Weinbourg en micro-crèche,

CONSIDERANT qu'il y a une erreur de retranscription dans le montant du lot n°02, relatif à la menuiserie extérieure,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer le lot 02 à :

Entreprise ACTI'FEN de Hilsenheim pour un montant de 16 812,00 € HT et

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

03. Chantier de la micro-crèche : Recours à l'emprunt et à la ligne de trésorerie

Le conseil municipal,

VU le projet de transformation des anciens locaux scolaires en micro-crèche,

VU la délibération n°01 du 23 janvier 2024, relatif au plan de financement du projet de micro-crèche,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt pour ne pas grever les finances de la commune,
CONSIDERANT la proposition commerciale faite par le Crédit agricole, le 19 juin 2024, pour un emprunt de 71 000,00 € et une ligne de trésorerie de 150 000,00 €,

CONSIDERANT que les travaux de la micro-crèche débuteront en juillet 2024,

CONSIDERANT l'exposé et les explications de Monsieur le maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le maire à valider l'offre du Crédit agricole, concernant un emprunt sur une durée de 15 ans (soit 60 échéances),

AUTORISE Monsieur le maire à valider l'offre du Crédit agricole, concernant une ligne de trésorerie pour un total de 150 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le maire à souscrire à cet emprunt et cette ligne de trésorerie,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

04. Remise sur la répartition du produit de la chasse (annule et remplace la délibération n°03 du 12 octobre 2023)

(Madame Gaby BURG, secrétaire de mairie, présente à la réunion, quitte la salle, pour cause de conflit d'intérêt)

Le conseil municipal,

VU l'article 7 de l'ordonnance du 17 avril 1839 permettant d'accorder une remise sur la répartition du produit de la chasse,

VU la circulaire du préfet de la Moselle N°57-184 du 28 octobre 1957 relative au personnel communal et à l'indemnité pour la répartition du produit de la location de la chasse tenant lieu d'arrêté interministériel, décidant de porter l'indemnité des secrétaires de mairie chargés de la répartition du produit de la location de la chasse 2 à 4 % des sommes réellement versées aux propriétaires privés,

CONSIDERANT que le montant de l'indemnité en application de la réglementation est soumis à approbation du conseil municipal,

CONSIDERANT que le conseil municipal a décidé, par délibération du 04 avril 2023, que le produit de la chasse est reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail,

CONSIDERANT que la gestion de la chasse entraîne des frais pour la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire, consécutivement à la relocation de la chasse communale pour la période 2024 – 2033,

DECIDE d'accorder une indemnité de 4% au secrétaire de mairie pour l'établissement de la liste de chasse à répartir et tous les autres travaux administratifs liés à la chasse.

DECIDE d'accorder une indemnité de 4% au receveur municipal pour le recouvrement et le paiement aux propriétaires fonciers du produit de la chasse.

Les indemnités seront à verser au secrétaire et au trésorier de la commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

DECIDE de refacturer pour la durée de la location 2024 - 2033, le coût de frais de gestion estimé à 300 € HT par an via la trésorerie de Sarre-Union, pour le déduire du montant du produit encaissé.

Le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Les propriétaires sont tenus de transmettre un RIB à la trésorerie ou à la mairie, en cas de changement de références bancaires pour la mise à jour du fichier des versements.

Les produits non réclamés par les propriétaires reviennent automatiquement à la commune après 2 ans.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

(Madame Gaby BURG reprend place dans la salle)

05. Adoption du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

(RPQS)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

- ACCEPTE la publication des indicateurs de performance sur le SISPEA.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

06. Divers

06.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à des paniers garnis ou à des cartes de vœux ou de condoléances, remis par la municipalité.

06.02. Changement d'appellation de poste de la secrétaire de mairie

La loi du 30 décembre 2023 visant à valoriser le métier de secrétaire de mairie, fait obligation aux maires des communes de moins de 3 500 habitants de nommer un secrétaire général de mairie. L'appellation du poste de secrétaire de mairie, occupé dans notre commune depuis 2008 par Madame Gaby BURG, classée en catégorie B (rédacteur), est passée au 1er janvier 2024 à "**secrétaire générale de mairie**". Ceci n'engendre aucune modification des conditions de statut et d'emploi.

Quatre projets de décrets vont rendre effectives les principales mesures de la loi du 30 décembre 2023 et ainsi améliorer l'attractivité du métier de secrétaire général de mairie. Le détail des dispositions de ces textes, examiné le 29 mai en séance plénière par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est très attendu. Les modalités sont à ce stade encore provisoires (en attente de signature et de publication).

06.03. Appel à candidature pour l'acquisition d'arceaux à vélos

Monsieur le maire informe les élus qu'il a candidaté à une offre de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, dans le cadre de son Plan Vélo, permettant aux communes membres de la Communauté de communes d'installer des arceaux à vélos.

La fourniture de ces arceaux est gratuite, leur installation et leur entretien sont à la charge de la commune. Ils seront installés sur la Place de la Mairie.

06.04. D756 : Signalisation horizontale

Monsieur le maire informe les élus que la Collectivité européenne d'Alsace reprendra cette année les tracés de la signalisation horizontale de la D756, reliant Weiterswiller à Ingwiller et passant par le ban et le village de Weinbourg.

Ce point avait été soulevé lors d'une permanence hors les murs et jugé dangereux, notamment par temps de brouillard.

06.05. Piste cyclable

Monsieur le maire informe les élus que la commission 3 a assisté, lundi 17 juin 2024, à une réunion organisée par la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), concernant le tracé de la piste cyclable reliant Weiterswiller à Ingwiller et desservant Weinbourg. L'objectif de cette réunion

était de rencontrer les particuliers pour lesquels le tracé présentait un point de blocage, car il passait sur leur terrain privé. Un accord ayant pu être trouvé, ce point de blocage a pu être levé.

Lundi 1^{er} juillet, les mêmes ont pu rencontrer des membres du bureau de l'Association foncière (AF) pour lui présenter le tracé envisagé qui empruntera en grande partie les chemins AF existants. La CCHLPP demande à l'AF la rétrocession de ces terrains, afin de pouvoir intervenir sur du domaine public et non privé. Les membres du bureau de l'AF présents étaient très réticents à cette idée. Si ce projet devait se faire, il conviendrait d'établir une convention entre les différentes parties, afin d'établir les droits et les responsabilités de chacune d'entre elles. Avant de se positionner définitivement, Monsieur le président de l'AF souhaite prendre l'avis de tous les membres du bureau. En l'état, cela reste un point bloquant de ce tracé.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace a été consultée, une partie de la piste longeant, en tant que bande cyclable, la D101. De ce côté, un accord a été trouvé.

Le dossier une fois ficelé devra être présenté, lors d'une réunion publique, aux habitants des trois communes concernées, à savoir Ingwiller, Weinbourg et Weiterswiller. Ensuite, dès que des subventions ad hoc seront proposées, le chantier sera lancé, sans date pour l'instant.

06.06. Ateliers sénior

- Monsieur le maire informe les élus que la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre propose de tenir à Weinbourg un atelier sénior sur le thème de la santé et de l'environnement, intitulé « Chez moi, je dis stop aux polluants ». Cet atelier se déroulera sur trois dates, les mardis 01/10, 08/10 et 15/10/2024, de 14 heures à 16 heures. La participation est gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner son accord pour que cet atelier puisse avoir lieu à la salle polyvalente.

- Une autre demande émane de l'association ASCADIE, une association sportive, amicale et culturelle pour personnes en situation de handicap, ayant son siège à Ingwiller. Cette association développe depuis plusieurs années des ateliers en direction des séniors.

En partenariat avec la caisse de retraite Atout âge Alsace, elle souhaite proposer pour les habitants de la commune et des communes alentours un atelier de 5 séances d'une heure trente, s'adressant aux séniors de 55 ans et plus, abordant le thème de la prévention et la préservation de l'autonomie, « le bien vieillir ».

L'association recherche une salle mise gracieusement à sa disposition pour cet atelier gratuit pour les participants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner son accord pour que cet atelier puisse avoir lieu à la salle polyvalente.

06.07. Compte financier unique (CFU)

L'article 205 de la loi des finances prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

La mise en œuvre du compte financier est définitive dès lors que la collectivité procède à son adoption.

Les prérequis, à savoir le référentiel M57 pour les budgets et la dématérialisation des documents budgétaires étant activés, la commune de Weinbourg a, sur conseil de la trésorerie de Sarre-Union, validé la mise en place du CFU pour le budget de la commune dès 2024 (produit en 2025). Le certificat administratif dans ce sens a été transmis à Monsieur Xavier DOUBLECOURT, décideur local, le 16 juin 2024.

06.08. Regroupement pédagogique concentré (RPC) d'Ingwiller

Madame l'adjointe au maire, Marie-Hélène BEINSTEINER, rend compte aux élus des débats du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 25 juin dans les nouveaux locaux périscolaires du RPC d'Ingwiller.

Les projets et l'organisation de la kermesse y ont été présentés. Par ailleurs, certains enseignants quittent l'école. L'effectif de l'école baisse d'une dizaine d'élèves.

Monsieur le maire d'Erckartswiller est intervenu concernant le transport scolaire et notamment la charte des usagers et la prise en charge du coût de la rotation méridienne. Par conséquent, les parents de Weinbourg, dont les enfants prennent le transport scolaire, seront amenés à signer cette charte pour la rentrée de septembre 2024.

Madame l'adjointe a présenté la journée des jeunes de Weinbourg et Madame l'adjointe d'Ingwiller a présenté l'état des travaux de la cour d'école.

06.09. Transports scolaires

Monsieur le maire informe les élus que les problèmes de transport scolaire liés aux travaux de la RD à Sparsbach ont certes impacté le transport scolaire, mais ont été bien gérés par la Région Grand Est, de sorte que les quatre rotations journalières ont pu être maintenues pour les enfants de Weinbourg. Il y a eu des retards sur les rotations aller, mais peu sur les rotations retour.

Par ailleurs, le président de la Région Grand Est, Monsieur Franck LEROY, a envoyé une réponse à Monsieur le maire, suite à l'envoi par ce dernier de la motion prise par la commune, quant à la fin de prise en charge du coût de la rotation méridienne.

Dans ce courrier, le président annonce la venue sur le territoire de la CCHLPP de Monsieur Thibaud PHILIPPS, le vice-président délégué aux transports, afin de « dresser le bilan des mobilités dans chaque secteur, afin de voir comment la Région Grand Est peut contribuer davantage à l'attractivité et à l'accessibilité locale ». Les dialogues doivent « s'enclencher pour permettre de dresser un tableau plus précis des besoins et des attentes ».

06.10. Grands chantiers de 2025 et au-delà

Monsieur le maire rappelle aux élus que des travaux sont nécessaires à deux endroits :

- L'église de Weinbourg devra être rafraîchie, à l'intérieur, les bancs restaurés, les murs. L'accès PMR devra être terminé, car elle n'est, pour le moment, pas accessible pour tout le monde. Des demandes de subvention sont en cours et une série de concerts est programmée pour co-financer ces travaux.

La paroisse protestante, souhaite connaître l'avancée de ce dossier, afin de pouvoir mobiliser des fonds auprès de l'organisme « Entraide et solidarité protestantes ».

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'en discuter avec Madame la présidente du conseil presbytéral.

- L'éclairage du stade municipal doit être mis aux normes et modernisé également. Il conviendra de mettre en place 4 mâts munis de LED, pour pouvoir proposer un éclairage programmable et éco durable.

Des demandes de subvention sont en cours et le chantier pourra démarrer dès qu'elles auront été attribuées, puisque cette dépense a été budgétisée pour 2024.

06.11. Décisions du maire par délégation

DEC 2024 CIM8	Renouvellement concession cimetière trentenaire du 18/11/2023 au 17/11/2053.	Concessionnaire originel : BALTZER Marie-Louise 82 Rue de l'Ouest WEINBOURG	Concession N°303 Plan N° 84	Durée 30 ans à compter du 11/06/2024
------------------	--	---	-----------------------------	--------------------------------------

06.12. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752124R007	17/05/2024	Favorable	HANAU ENERGIES	Fuerstweg Lieudit "Geheit"	Remplacement des panneaux photovoltaïques existants
DP06722124R0011	13/05/2024	Favorable	AICHHOLZER Elodie	146 Rue du Moulin	Menuiseries, fenêtre de toit, isolation toiture apprentis
DP 06752124R0012	17/06/2024	Favorable	BILLICH Théophile	41 Rue Meyer	Création 3 fenêtres de toit
DP 06752124R0014	28/06/2024	Favorable	KUHM Charlotte	113 Rue Principale	Rehaussement des murs de la dépendance

06.13. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Réunion de chantier de démarrage de la micro-crèche – Tracés des coussins berlinois et de l'arrêt de bus à reprendre – Garde-corps salle polyvalente à fixer

Commission 3 : Chemin du Lohn à refaire – Convocation de l'usager à l'origine du dépôt – Rue Schwindel à reprendre en partie

Commission 4 : RAS

Commission 5 : Réunion avec les associations (03 juillet) – Journée des jeunes (06 juillet)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures et 09 minutes.

Weinbourg, le 03 juillet 2024

Le maire,
Yves RUDIO

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Georges KOLB



